

## Extrait du registre des décisions

Bureau du 18 décembre 2025

n° 188-25

**Objet :** *RS - Mon Pass Rénov' - Avenant n° 1 à la convention de pacte territorial France Rénov' entre l'Etat, l'ANAH et Grand Chambéry pour la période 2025-2027*

- date de convocation le 12 décembre 2025
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix-huit décembre dix-sept heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 27

*Aillon-le-Jeune*

*Aillon-le-Vieux*

*Arith*

*Barberaz*

Arthur Boix-Neveu

*Barby*

*Bassens*

*Bellecombe-en-Bauges*

Eric Delhommeau

*Challes-les-Eaux*

*Chambéry*

Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Martin Noblecourt - Thierry Repentin

*Cognin*

*Curienne*

*Doucy-en-Bauges*

*Ecole*

Hervé Ferroud-Plattet

*Jacob-Bellecombette*

Brigitte Bochaton

*Jarsy*

Pierre Duperier

*La Compôte*

*La Motte-en-Bauges*

Damien Regairaz

*La Motte-Servolex*

Luc Berthoud - Pascal Mithieux

*La Ravoire*

*La Thuile*

Jean-François Poitou

*Le Châtelard*

*Le Noyer*

*Les Déserts*

*Lescheraines*

*Montagnole*

Jean-Maurice Venturini

*Puygros*

*Saint-Alban-Leysse*

Michel Dyen

*Saint-Baldoph*

Valentin Hachet

*Saint-Cassin*

Jocelyne Gougou

*Saint-François de Sales*

Maryse Fabre

*Saint-Jean-d'Arvey*

Christian Berthomier

*Saint-Jeoire-Prieuré*

Jean-Marc Léoutre

*Saint-Sulpice*

Marcel Ferrari

*Sainte-Reine*

*Sonnaz*

Daniel Rochaix

*Thoiry*

*Vérel-Pragondran*

*Vimines*

Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Alexandre Gennaro à Valentin Hachet - de Sylvie Koska à Brigitte Bochaton - de Gaëtan Pauchet à Isabelle Dunod - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Josette Rémy à Corine Wolff - de Cécile Trahand à Maryse Fabre

- conseillers excusés : 18

Grégory Basin - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Corinne Charles - Jean-Pierre Coendoz - Christelle Favetta-Sieyes - Sandra Ferrari - Jean-Pierre Fressoz - Philippe Gamen - Pascal Ginollin - Hélène Jacquemin - Max Joly - Luc Meunier - Vincent Miguet - Franck Morat - Christophe Pierretton - Alain Thieffenat - Thierry Tournier

### GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

# Bureau du 18 décembre 2025

délibération n° 188-25

objet **RS - Mon Pass Rénov' - Avenant n° 1 à la convention de pacte territorial France Rénov' entre l'Etat, l'ANAH et Grand Chambéry pour la période 2025-2027**

Pierre Brun, vice-président chargé des finances, rappelle que Grand Chambéry déploie un service global d'accompagnement à la rénovation énergétique « Mon Pass Rénov' » depuis 2017. Ce service correspond à la déclinaison locale du service public de rénovation de l'habitat (SPRH). Les bénéficiaires du service sont les personnes à revenus modestes (propriétaires et locataires) et les copropriétés. Pour assurer le déploiement du service sur le territoire national, l'ANAH a mis en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025 une nouvelle forme de contractualisation avec les collectivités qui permet d'en assurer le cofinancement : le pacte territorial France Rénov'.

Le pacte territorial de Grand Chambéry a fait l'objet d'une convention en date du 24 janvier 2025 pour les années 2025 à 2027.

Le pacte territorial fait actuellement l'objet de deux volets « dynamique territoriale » et « information, conseil, orientation » assuré par l'ASDER, espace conseil France Rénov' en Savoie, qui est la porte d'entrée privilégiée des Savoyards concernant tous les sujets relatifs à la réhabilitation de l'habitat.

Il est proposé un avenant au pacte pour intégrer l'ADIL dans la convention, et permettre ainsi de compléter les missions actuelles par des informations, des conseils juridiques et fiscaux, et ainsi couvrir les missions demandées par l'Etat.

## **Contenu des missions de l'ADIL**

- Volet dynamique territoriale :
  - o participation à la matinée conseil rénovation,
  - o organisation et animation de réunions d'information,
  - o démarchage et communication vers les professionnels de l'immobilier et de l'action sociale sur la thématique de l'habitat indigne,
  - o production d'articles et de supports sur les actualités juridiques et fiscales.
- Volet information, conseil, orientation :
  - o renforcement des permanences téléphoniques,
  - o renforcement des créneaux de prise de rendez-vous,
  - o accompagnement juridique des petites copropriétés.

## **Objectifs donnés à l'ADIL**

Les objectifs annuels donnés à l'ADIL sont les suivants :

- nombre de ménages effectuant une demande d'information : 291 / an,
- nombre de ménages bénéficiant d'un conseil personnalisé : 44 / an,
- nombre de permanences téléphoniques tenues : 4,5 j / semaine toute l'année,
- nombre de permanences au siège : créneaux de rendez-vous ouverts quasiment tous les jours,
- typologie des ménages rencontrés : tous les profils (propriétaires bailleurs, propriétaires occupants, locataires, copropriétés).

## **Engagements financiers**

L'intégration de l'ADIL augmente les engagements financiers de 33 242 € au total avec un cofinancement de l'ANAH à hauteur de 50 %. Le montant des dépenses prévisionnelles passe de 491 571 € TTC à 524 813 € TTC au total sur trois ans.

L'enveloppe prévisionnelle de l'ANAH augmente de 16 622 € passant de 245 784 € à 262 406 €.

La participation prévisionnelle du Département de la Savoie, qui sera versée directement à l'ASDER, est estimée à 144 000 €.

Le reste à charge prévisionnel pour Grand Chambéry, après déduction des aides de l'ANAH, passe ainsi de 101 787 € à 118 407 €.

La mise en œuvre du partenariat avec l'ADIL de la Savoie est conditionnée à l'intégration de cette mission juridique dans la majorité des autres pactes territoriaux de la Savoie, dans la mesure où ce service est mis en œuvre dans le cadre d'un partenariat avec d'autres collectivités du département.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry,

**Vu** la délibération n° 201-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019 approuvant le Plan local d'urbanisme intercommunal de Grand Chambéry tenant lieu de Programme local de l'habitat et de Plan de déplacements urbains (PLUi HD),

**Vu** la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les conventions conclues pour la mise en œuvre du volet habitat du PLUi HD,

**Vu** la convention de délégation de compétence du 1<sup>er</sup> mars 2023 conclue entre le délégataire Grand Chambéry et l'Etat, et ses avenants,

**Vu** la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé du 1<sup>er</sup> mars 2023 conclue entre Grand Chambéry et l'ANAH, et ses avenants,

**Vu** la convention de pacte territorial – France Rénov' (PIG) signée le 24 janvier 2025,

**Vu** l'avis de la commission habitat, urbanisme, foncier et gens du voyage en date du 13 novembre 2025,

**Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité (Thierry Repentin, Gaëtan Pauchet ne prenant pas part au vote), décide :**

**Article 1 : d'approuver** l'avenant n° 1 à la convention de pacte territorial France Rénov' 2025-2027, ci-annexé,

**Article 2 : d'autoriser** le président ou son représentant à signer l'avenant n° 1 à la convention ainsi que toute pièce afférente à cet avenant,

**Article 3 : de solliciter** auprès de l'Agence Nationale pour l'amélioration de l'habitat la subvention d'ingénierie pour la mise en œuvre du programme d'intérêt général,

**Article 4 : de dire**, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Thierry Repentin





**PRÉFET  
DE LA SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **188-25**

Objet de l'acte : RS - Mon Pass Rénov' - Avenant n° 1 à la convention de pacte territorial France Rénov' entre l'Etat, l'ANAH et Grand Chambéry pour la période 2025-2027

Classification Préfecture : 7 - Finances locales 10 - Divers 3 - Autres

Date de l'acte : 18 décembre 2025

Annexe(s) : Annexe 1

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20251218-lmc1H34841H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H34841H1

Date de transmission en Préfecture : 19 décembre 2025

Date de réception en Préfecture : 19 décembre 2025

Date de publication sur le site internet: vendredi 19 décembre 2025